



Téléfax: (41-22)-917 9029
Télégrammes: UNATIONS, GENEVE
Téléx: 41 29 62
Téléphone: (41-22)-917 9614
Internet: www.ohchr.org
E-mail: tschackel@ohchr.org



Address:
Palais des Nations
CH-1211 GENEVE 10

REFERENCE:

Le 28 september 2009

Excellence,

Le Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale souhaite informer le Gouvernement français qu'au cours de sa 75^e session, le Comité a reçu et examiné sur une base préliminaire, dans le cadre de sa procédure d'urgence et d'Action rapide, des renseignements contenant des allégations de violations de droits de l'homme du peuple Touareg du Niger liées aux activités d'extraction d'uranium par AREVA, une société d'Etat française.

Selon les renseignements reçus, l'extraction d'uranium a été menée sur les terres des Touareg sans leur consentement ni une indemnisation appropriée. Le Comité se préoccupe des renseignements d'après lesquels les activités d'extraction d'uranium ont non seulement affecté leur mode de vie traditionnel et leur culture, mais également diminué et dégradé les terres de pâturages, produisant des déchets radioactifs qui ont contaminé les principales sources de nappes phréatiques et entraîné des cas de cancer, de mort-nés et de déformations génétiques chez les Touareg qui vivent dans la région. Il est également noté que le Gouvernement du Niger a signé le 5 janvier 2009, un nouveau traité avec AREVA, un grand consortium français, pour l'exploitation de la région minière d'Imourarem, dans le nord du Niger.

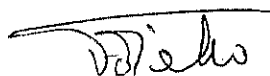
A cet égard, le Comité souhaite attirer l'attention sur les Normes des Nations Unies sur la responsabilité des entreprises transnationales et autres entreprises en matière des droits de l'homme ainsi que la Déclaration Tripartite de l'OIT concernant les entreprises multilatérales et la politique sociale. Le Comité souhaite également attirer l'attention sur le principe du consentement libre, préalable et éclairé qui doit être obtenu des populations autochtones quant aux projets d'extraction de ressources affectant leurs terres.

S.E. Mr. Jean-Baptiste Mattéi
Ambassadeur Extraordinaire et Plenipotentiaire
Représentant Permanent
Mission Permanente de la France auprès des Nations Unies
Villa "Les Ormeaux", Route de Pregny 36
1292 Chambésy
Fax +41 22 758 91 37

Le Comité a demandé des renseignements au Gouvernement du Niger par la lettre attachée en copie, mais apprécierait aussi de recevoir des renseignements pertinents de la part des autorités françaises.

Permettez-moi, Excellence, d'attirer votre attention sur le désir du Comité de poursuivre un dialogue constructif avec votre gouvernement, et de souligner que les observations et questions ci-dessus vous sont adressées afin de procurer à votre gouvernement l'assistance du Comité pour une mise en œuvre effective de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de mes sentiments distingués,



Fatimata-Binta Victoire Dah
Présidente du Comité pour l'Élimination
de la Discrimination Raciale